

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION
 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

Séance du 25 Septembre 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, M. Alexandre BOUVRY, Mme Lisa CELIER-DESPREZ, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, Mme Christine CARNEAU, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Julie DELTOUR, M. Dominique LAGANGA

Date de la convocation
22 septembre 2026

Transmission en Préfecture
28 septembre 2026

Date de publication
28 septembre 2026

Procurations :

M. Bernard GUELTON à M. Franck MOERMAN
 Mme Céline SINIARSKI à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER
 Mme Sophie BOULNOIS à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

DÉLIBÉRATION N°52/2026	[Énergie] Adhésion à Territoire d'Énergie Flandre, délégation de la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution publique de gaz » (AOD) et désignation de représentants.
-----------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF (devenu Territoire d'énergie Flandre TE FLANDRE),
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec ('ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2025 relatif aux statuts et à l'exercice territorialisé des compétences de Territoire d'énergie Flandre ;
Considérant que la Commune de Cappelle-en-Pévèle exerce la compétence AOD (Autorité Organisatrice de la Distribution publique) gaz ;
Considérant la nécessité du regroupement intercommunal des communes pour assurer le service public de distribution de gaz ainsi que l'intérêt pour la commune de Cappelle-en-Pévèle d'adhérer au TE Flandre.

Monsieur le Maire propose :

- D'adhérer à Territoire d'énergie FLANDRE (TE FLANDRE) pour les compétences AOD (Autorité Organisatrice de la Distribution publique) gaz, à compter du 1er janvier 2027 ;
- De nommer 2 représentants titulaires et 2 suppléants, qui représenteront la commune de Territoire d'énergie FLANDRE (TE FLANDRE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

Acceptent l'adhésion pour la compétence AOD (Autorité Organisatrice de la Distribution publique) gaz, à compter du 1er janvier 2027 ;

Le Conseil Municipal nomme également :

- M Bernard CHOCRAUX

- M Alexandre BOUVRY

représentants titulaires

et

- M Bruno CHACORNAC

- M Guillaume DEPUYDT

représentants suppléants

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

La secrétaire de séance

Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

